

Monsieur le Maire expose que le Commission Départementale du Conseil Général a décidé d'attribuer à la Commune une subvention de 13.500 F., soit 45 % d'une dépense subventionnable de 30.000 F. pour la création d'un combiné BASKET-VOLLEY-BALL.

Cette subvention a été octroyé par Arrêté Préfectoral du 5 Mai 1977.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, DECIDE

La réalisation de ce combiné au cours de l'année 1977.
Un éclairage de nuit sera également installé.

Cette installation, primitivement prévue sur la zone de Loisirs du Plateau, sera réalisée sur le terrain situé entre la M.J.C. et le Tennis couvert.

Ce programme sera inscrit en dépense et en recette au budget supplémentaire 1977.